

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08 juin 2017

Observatoire des marchés de gros de l'électricité du gaz naturel et du CO₂ au 1^e trimestre 2017

1. CONTEXTE : UNE REMONTEE DES PRIX DES MATIERES PREMIERES PAR RAPPORT A L'ANNEE ECOULEE

Les cours du pétrole ont atteint en moyenne 50,3 €/baril de Brent (53,6 \$) au cours du premier trimestre, en hausse de 10 % par rapport au trimestre précédent et de 64 % par rapport au niveau très bas du premier trimestre 2016 (30,7 €/baril en moyenne soit 33,9 \$/baril). Pour rappel le 30 novembre 2016 un accord avait été conclu sur la réduction de la production globale de l'OPEP et de la Russie à compter du 1er janvier 2017. Les cours du pétrole sont stables en moyenne en janvier et février autour de 54,7 €/baril et plus volatiles en mars dans le contexte de l'annonce du 8 mars 2017 de la hausse des stocks américains de pétrole de schiste et de potentielles perturbations de la production libyenne annoncées le 28 mars 2017.

Les cours du charbon sont stables par rapport au trimestre précédent et s'inscrivent en hausse de 73 % par rapport au premier trimestre 2016. Cette évolution reflète en grande partie la contraction de la production chinoise, notamment depuis l'annonce faite en avril 2016 visant à réduire la production de 2 milliards de tonne, alors que la demande liée à la production d'électricité reste soutenue. Des effets plus conjoncturels ont également été observés au cours des premiers mois de 2017, liés notamment aux perturbations des exportations indonésiennes et du transport ferroviaire de charbon en Australie.

Le marché du GNL a connu une période de tension de fin 2016 à janvier 2017, liées notamment aux interruptions successives des productions en Australie et en Angola en décembre. Le différentiel Asie Pacifique/Europe du Nord atteint un pic de 8 €/MWh en janvier, son plus haut niveau depuis 2015. L'amélioration de l'approvisionnement en GNL a permis par la suite de résorber cet écart et de faire converger les prix asiatiques à des niveaux de l'ordre de 20 €/MWh proches des prix européens. Ces évolutions ont eu des effets nets sur la formation des prix du gaz en zone sud en France (cf. infra).

Dans ce contexte, le prix du CO₂ affiche une tendance stable et se situe autour de 5 €/tCO₂.

2. ELECTRICITE : UNE NORMALISATION DES PRIX AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE APRES LES TENSIONS DE FIN D'ANNEE

La consommation électrique a augmenté de 8 % en moyenne, notamment en raison de la saisonnalité, au cours du premier trimestre 2017 par rapport au trimestre précédent, mais reste stable par rapport au premier trimestre de l'année 2016. Cette évolution s'est inscrite dans un contexte marqué par un niveau de disponibilité nucléaire historiquement bas en raison de maintenances et de contrôles prescrits par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur les générateurs de vapeurs. Le taux de disponibilité du parc nucléaire a atteint un niveau inférieur de 5,2 points au taux de disponibilité observé au premier trimestre 2016. L'équilibre de la demande a par conséquent été réalisé par le biais d'une forte augmentation de la production d'électricité à base de charbon et de gaz. Le taux d'utilisation de la filière charbon a ainsi été de 49 % en moyenne au cours du premier trimestre 2017 contre 27 % pour le même trimestre en 2016. Pour le gaz le taux d'utilisation de la filière a atteint 61 % (40 % pour la même période en 2016). Les importations affichent une progression de 15,4 % et les exportations un recul de 16,8 % par rapport au premier trimestre 2016, portant le bilan des échanges frontaliers à un solde net exportateur de 8,7 TWh.

Ce contexte du système électrique a entraîné une forte hausse des prix spot de l'électricité. Par rapport au premier trimestre de 2016, ceux-ci sont en augmentation de 91 % en base (54 €/MWh en moyenne au cours du trimestre contre 28,8 €/MWh au premier trimestre 2016), et de 83 % en pointe (65,6 €/MWh en moyenne contre 35,8 €/MWh au premier trimestre 2016). L'essentiel des tensions sur les prix spots a été observé au cours des derniers mois de 2016 et au début de 2017, le reflux des prix depuis se traduisant par une baisse en moyenne entre le dernier trimestre 2016 et le premier trimestre 2017 (-8 % en base, -14 % en pointe).

L'évolution des prix à terme a été marquée par une normalisation au cours du premier trimestre, notamment après le communiqué de presse de l'ASN du 5 décembre 2016. Celui-ci indiquait que « *L'ASN considère que, sous réserve de la prise en compte de ses demandes, les justifications génériques apportées par EDF sont acceptables pour les réacteurs de 900 MW et peuvent être utilisées sur chacun des réacteurs concernés en vue de l'autorisation de leur redémarrage par l'ASN* ». Après un point haut de près de 50 €/MWh précédant cette annonce, le prix à terme calendaire (Y+1) a très fortement baissé et a évolué à partir de la seconde moitié de décembre autour de 35 €/MWh.

S'agissant du négoce, on constate une très forte baisse des échanges de produits à terme. Les volumes échangés sur les produits annuels, en particulier, se sont situés en dessous de 32,9 TWh au cours du premier trimestre 2017, contre 162,6 TWh le trimestre précédent et 107,2 TWh au premier trimestre 2016. Des évolutions similaires, même si elles sont moins marquées, sont observées sur les produits trimestriels et mensuels. Outre le contexte d'incertitude sur la disponibilité du parc de production, ces variations sont également intervenues dans le contexte des annonces de la CRE relatives aux attributions des volumes ARENH.

Comme indiqué dans son précédent observatoire des marchés de gros, la CRE dans ces conditions est particulièrement attentive aux conditions de cette évolution des prix de l'électricité et au respect du règlement REMIT relatif à la transparence et l'intégrité des marchés de gros.

3. GAZ NATUREL : UN EPISODE DE FORTE TENSION SUR LES PRIX EN ZONE SUD AU DEBUT DE 2017, RESORBE EN FEVRIER AVEC L'AMELIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN GNL

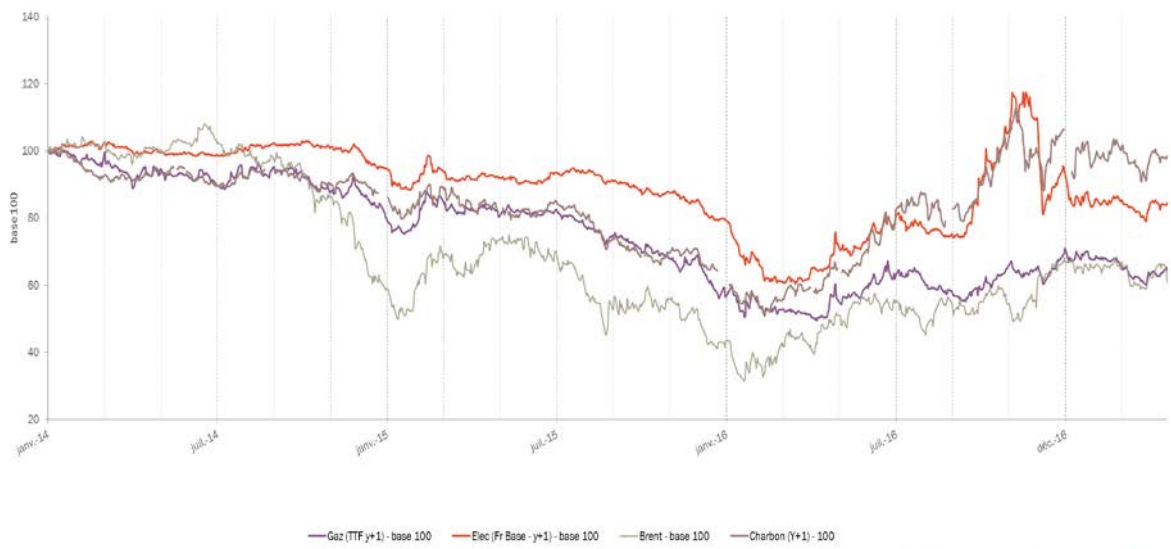
La consommation de gaz en France au cours du premier trimestre 2017 a légèrement augmenté de 5 % (+17 TWh) par rapport au premier trimestre 2016 notamment en raison de la forte sollicitation des centrales électriques au gaz dans un contexte de faible disponibilité du parc nucléaire français et de températures basses. Cette hausse des débouchés est en partie compensée par une augmentation des importations terrestres et de GNL ainsi qu'une légère baisse des exportations.

Dans ce contexte, les prix Day-Ahead du gaz ont atteint en moyenne 18,9 €/MWh au PEG nord, soit une hausse de 44 % par rapport au premier trimestre 2016. Les fluctuations constatées sur les autres places de marché européennes et, en particulier sur le TTF néerlandais, ont été similaires à celles observées sur le marché français. On constate en particulier un pic saisonnier des prix au début du mois de février (23 €/MWh pour le PEG Nord) puis un reflux en fin de trimestre (près de 15 €/MWh).

Les prix du gaz en zone Sud ont connu un épisode de forte tension au début de l'année. Ils se sont situés en moyenne à 23,5 €/MWh au cours du premier trimestre, avec un maximum de près de 44 €/MWh à la fin du mois de janvier, soit un écart de prix (spread) entre la zone sud (TRS) et la zone nord (le PEG Nord) qui a par moments dépassé les 20 €/MWh et qui a atteint les niveaux des prix asiatiques. Cette forte tension est liée au faible apport en GNL à Fos, et a eu pour conséquence une forte sollicitation des stockages salins et une congestion du réseau au Sud-Est. L'arbitrage des expéditeurs et l'amélioration de l'approvisionnement en GNL au cours du mois de février ont par la suite permis de résorber ces tensions et de ramener le spread Nord/Sud à un niveau proche de zéro.

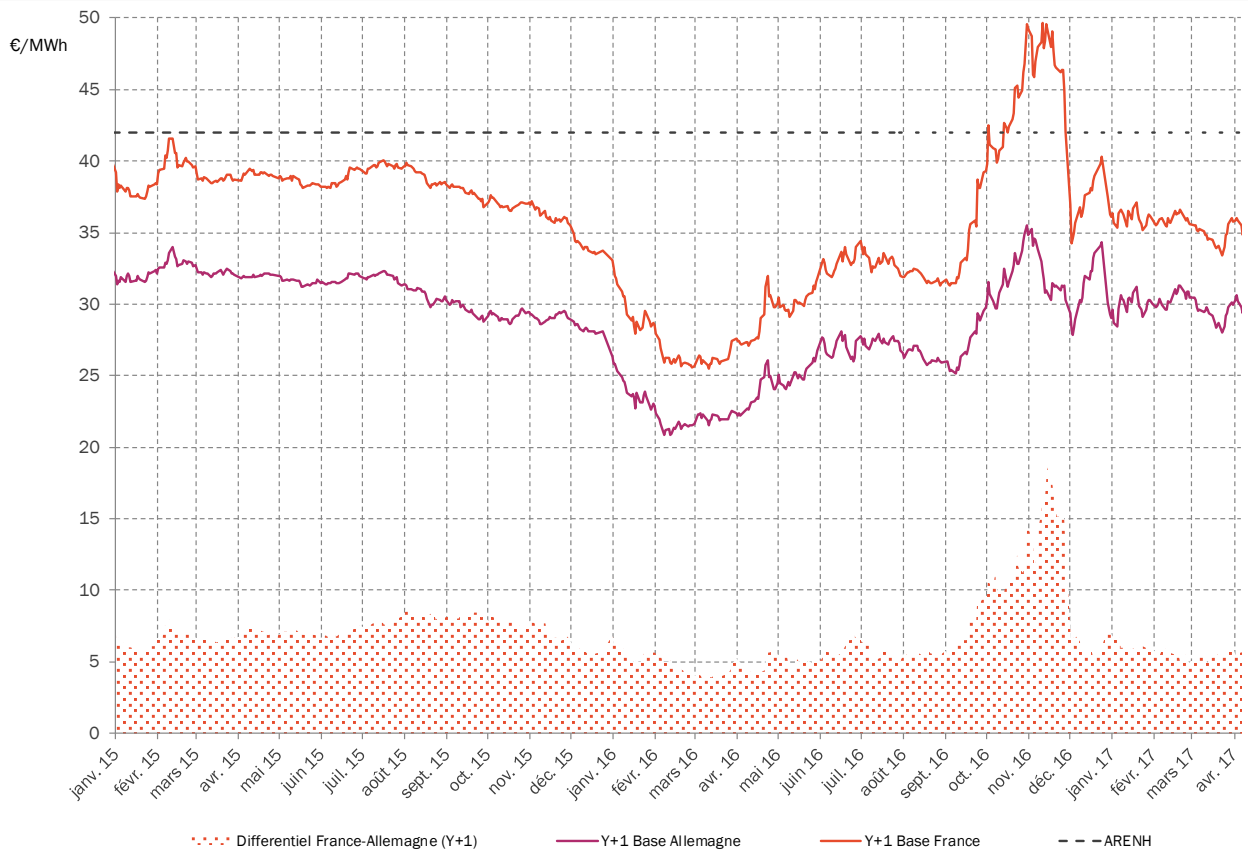
Comme pour tout épisode inhabituel de marché, le contexte de tensions observées en début d'année en zone sud fait l'objet d'un examen attentif au titre des activités de surveillance des marchés de gros de la CRE.

Evolution des prix des commodities

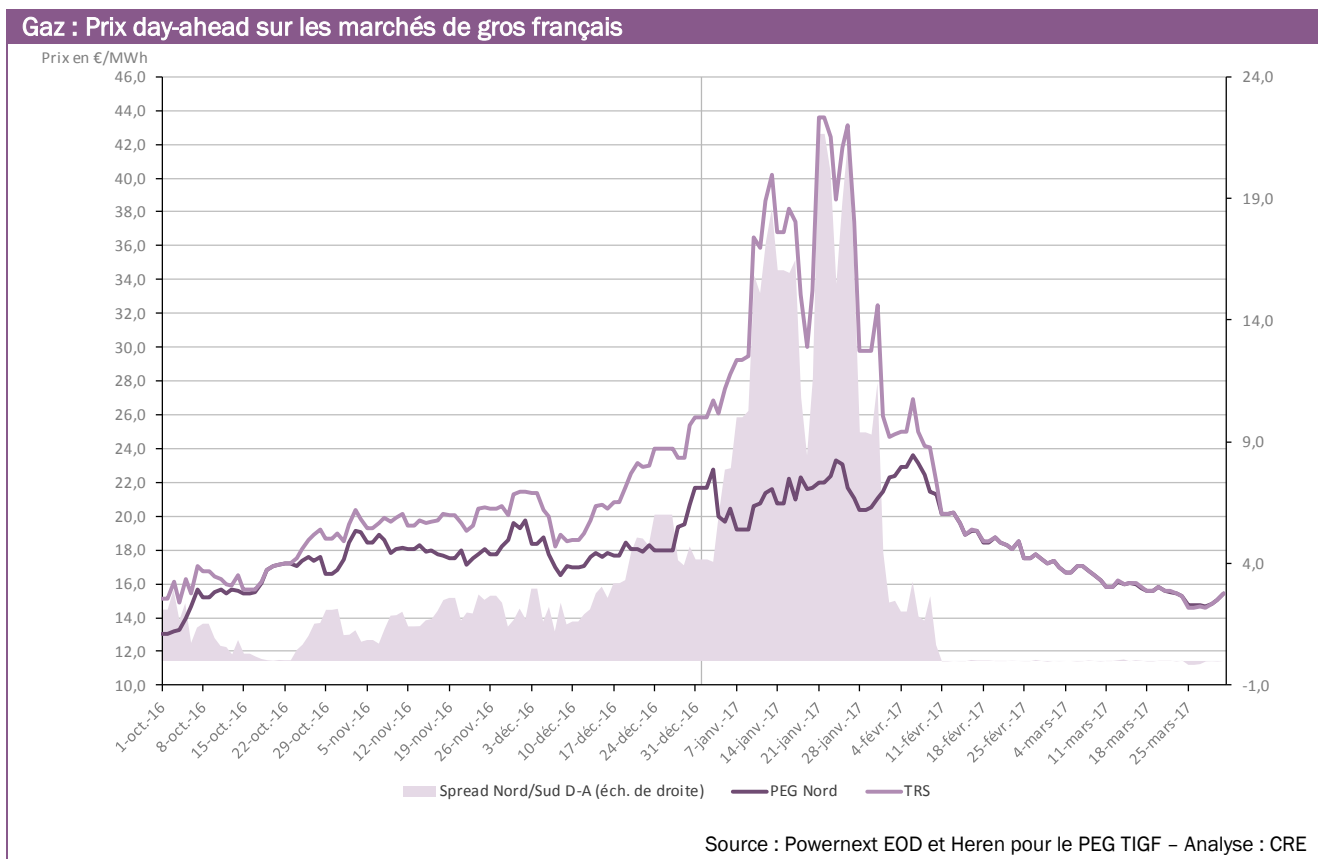


Source : EEX, ICIS Heren, Reuters, ICE

Electricité : Prix à terme Y+1 en Base en France et en Allemagne // valeurs journalières //



Source : EEX Power Derivatives – Analyse : CRE



Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr et Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.